



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

N° A2025-114
Voirie

**ANNULE ET REMPLACE LE A2025-95
ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE
LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

Le Maire de Cubzac les Ponts,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-5, L2212-6 et L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière - huitième partie - signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu la demande présentée par l'entreprise « chantier d'aquitaine » représentée par M. Thomas Labuzan en date du 29 octobre 2025 concernant les travaux de raccordement sur réseau rue du Basque

ARRETE

ARTICLE 1 - Afin de pouvoir sécuriser les travaux de terrassement rue du Basque, réalisé par l'entreprise « chantier d'aquitaine » représentée par M. Thomas Labuzan, il convient de réglementer la circulation et le stationnement au droit du chantier du 30 octobre 2025 jusqu'au 7 novembre 2025 : Plan joint

ARTICLE 2 - Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées à l'attention des usagers par des panneaux réglementaires, mis en place et entretenus par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 3 - l'accès reste prioritaire à l'ensemble des véhicules de sécurité et de secours

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Cubzac les Ponts, ampliation faite à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint André de Cubzac,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Saint André de Cubzac,
- Le demandeur (chantier aquitaine)

Fait à Cubzac les Ponts, le
Pour le Maire et par délégation du Maire,
Le 3^{ème} Adjoint à la voirie,
Jean-Pierre PRAT



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.
- Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informative « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Agence Travaux Sans Tranchée
37, Avenue Maurice Lévy
BP 2011 – 33704 Mérignac Cedex
Tél. 05 56 13 86 44 – Fax. 05 56 13 86 56
SIRET 454 202 359 0047

MAIRIE de Cubzac les ponts
49 Av. de Paris, 33240 Cubzac-les-
Ponts
Tél : 05 57 43 02 11
Mairie@cubzaclesponts.fr

N/Réf JP

Mérignac, le 07/10/2025

Objet : Demande de prolongation d'Arrêté de Circulation N°A2025-95

Madame, Monsieur,

Notre société Chantiers d'Aquitaine doit réaliser des travaux de réhabilitation sans tranchées du réseau d'assainissement sur votre commune, selon le plan joint.

Notre intervention sur la rue sera localisée au droit des tampons.

A cet effet, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir prendre une prolongation d'arrêté de circulation, à compter du 30 Octobre au 7 Novembre 2025 inclus. Les travaux ne dureront pas plus de deux jours sur la période.

« Interdiction de stationner au droit des travaux avec circulation alternée par sens prioritaire C18 et B15, » sur les rues suivantes :

- Rue du Basque (comme illustration sur plan ci-joint)

Dans cette attente, vous remerciant par avance,

Nous vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Thomas LABUZAN
Conducteur de Travaux
06 15 95 36 47
thomas.labuzan@exedra.fr

CHANTIERS D'AQUITAINE
37 av. Maurice Levy - BP 20111
33704 MERIGNAC Cedex
Tél. 05 56 13 86 44
SAS - Capital : 1 606 605 €
RCIS BX 454 202 359 - FR 74 454 202 359